

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> février 2023**

Régulièrement convoqué le 26 janvier 2023, le conseil municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

**Présents :** Alain BAMET, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Jean-Charles CLAUDEL, Antoine BELICARD, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET.

**Absent et excusé :** Sébastien PRADES

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 4 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Tableau des effectifs**

Le Maire expose le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il compte 2 agents contractuels en filière administrative, 1 agent technique contractuel et 1 agent titulaire en filière technique, soit 4 agents municipaux.

Le Conseil municipal après en avoir entendu l'exposé valide le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**2) Dépenses d'investissement 2023 – autorisation pour mandatement dans la limite de 25% des crédits votés en 2022**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2023, les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits votés en 2022 et cela en plus des crédits reportés le cas échéants, conformément à l'état suivant :
  - Chapitre 20 : 5 000€
  - Chapitre 21 : 43 500€

**3) Demande subventions pour AAP 2023**

Le Maire expose les projets en cours, notamment la rénovation des bâtiments communaux.

Le Maire informe que le DETR, DSIL lancent des aides financières pour les projets 2023-2024. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le lancement de ces opérations et autorise le Maire à signer les documents utiles à ces dossiers.

**4) Mission maîtrise d'œuvre pour travaux de rénovation des bâtiments communaux**

Une délibération doit être prise, à la suite de la remise des plis en date du 25 juillet 2022 pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments communaux et, après examen de celle-ci

en commission en date du 21 septembre 2022, il a été décidé de retenir l'architecte Bailly, pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 46 750€ HT, soit 56 100€ TTC.  
Approuvé à l'unanimité.

#### **5) Règlement intérieur Salle des Fêtes**

Le Maire fait lecture du nouveau règlement intérieur de la Salle des fêtes.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le document. Il prendra effet à la suite de la délibération de ce jour, le 1er février 2023.

#### **6) Vente terrain communal attenant à la parcelle AB103**

Le Maire expose la demande de Monsieur Pauget Laurent, qui souhaite acquérir le bout de chemin communal qui longe sa parcelle (AB103), pour développer un verger. Dans son courrier, il propose de l'acheter au prix du marché foncier actuellement en vigueur dans notre commune et de prendre en charge tous les frais liés à la transaction. Il nous a fourni un extrait du cadastre et les attestations de propriétés des parcelles attenantes au chemin communal nommé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 5 voix (2 abstentions et 1 contre) cette vente pour un montant de 500€, frais liés à la transaction à sa charge et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

#### **7) Délibération SYDESL**

Le Maire fait lecture de la délibération et des statuts du SYDESL, modifiés et adoptés par les membres du Comité Syndical en date du 15 décembre 2022. Les missions s'élargissent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SYDESL.

#### **8) Questions Diverses**

- Liste électorale

Jérôme DESBOIS, Marie Christine BAS le contrôle des listes doivent être sollicités pour la mise à jour de notre liste électorale. Pour le conseil, Joëlle DAILLY, Jean-François SANVERT et Julie JUGNET se chargeront d'organiser ce contrôle.

- Commission communales / Référents

Bâtiment : Jean Charles CLAUDEL

Bois : Jean François SANVERT

Assainissement : Cédric GRANDPERRET

Commerce : Alain BAMET

CIAS : Alain BAMET

Communication : Julie JUGNET

Urbanisme : Cédric GRANDPERRET

Ecole : Julie JUGNET

Cimetière : Joëlle DAILLY

CIID : Jean François SANVERT

Personnel municipal : Alain BAMET

SDF : Joëlle DAILLY/Alain BAMET  
ATD 71 : Cédric GRANDPERRET  
Archives : Julie JUGNET

- Maintenance chauffage

Panne de la pompe à chaleur à la bibliothèque/poste/logement.

NJTECK ne veut pas poursuivre la maintenance par manque de personnel. Le contrat s'est terminé en mai 2022.

Il faut absolument retrouver quelqu'un pour la maintenance de nos 3 pompes (un logement communal, Bibliothèque/poste/logement, Salle des fêtes). Société EGA nous a fait un devis pour les pompes à chaleur, on attend encore un retour de la commune de Matour sur la société qui intervient sur leur commune. Vincent Jacquet se charge de demander également un devis à Gamma Therm.

La maintenance de la chaudière fioul est également à prévoir.

- Actifs

Le maire se charge d'organiser le tri pour épurer la liste des actifs.

- Bulletin municipal : validation finale

- Maison Aufranc

Propriétaire Monsieur CHAPUIS Franck (St RAMBERT EN BUGEY)

Appel à la juriste de l'association des Maires qui nous a adressé les procédures à suivre.

➔ Courrier envoyé en lettre recommandée le 8 septembre 2022 au propriétaire, qui lui indiquait que nous allions lancer les démarches pour insalubrité

Le litige se situe entre le propriétaire du logement mitoyen (Monsieur Lardy), qui a fait constater les dégâts au sein de sa maison et Monsieur Chapuis.

Il y aurait une sorte de mэрule sur le mur mitoyen, Il faut qu'on lance une requête auprès du Tribunal Administratif, à titre préventif, qui nommera un huissier – expert.

⇒ Dossier en cours

- City Stade

Société AJ3M

Cédric a contacté la société et a rendez-vous fin de la semaine 6 avec Mme PHILIPS pour le tour du city stade pour l'élaboration d'un devis. Antoine voit avec St Pierre en Fleurs pour embellir cet espace par des arbres

- Défibrillateur

Toujours en cours auprès de la Communauté de Commune.

- Fibre SDF et Mairie

On a la possibilité de se rattacher. Il faut qu'on fasse la demande.

- Passage du rouleau dans l'allée du logement de l'école maternelle  
Jean-François s'organise avec Christophe

- Mesure de retrait d'emploi sur le RPI.

Critère d'analyse pour la carte scolaire 2023.

- ➔ Equité nationale, départementale et au niveau de la circonscription.

- ➔ Injonctions ministérielles : pas plus de 25 élèves par classe, allègement des classes. On essaie en fonction des territoires, les GS-CP-CE1 pas plus de 23 camarades, dans la mesure du possible. Pas de restrictions pour les autres sections.

- ➔ Indice de position sociale : l'aspect social et financier a forcément un impact sur l'éducation des enfants.

- ➔ Les Tout-petits ne rentrent plus dans les effectifs. Pour pouvoir les accueillir, il nous faudrait mettre en place le dispositif pour la scolarisation des moins de 3 ans.

- Cimetière

Point sur les emplacements, 8 disponibles de suite. On décide de relancer l'achat du terrain d'à côté.

- Le logement au-dessus de l'école maternelle

Les travaux sont terminés, il est prêt à la location.

- Sens interdit envisagé au bout de l'impasse de la Forge pour empêcher la montée.

- Relance SPANC

Le Maire a pris contact avec les personnes concernées.

- Point sur les travaux envisagés Mairie/école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 16 mars 2023 à 20h30.